

CIRCULAIRE

Ce n'est pas sans une certaine fierté que le collectif mutualité vous annonce l'aboutissement de la revendication que la CGT a portée de bout en bout depuis 2018 et qui concerne la revalorisation des rentes de nos collègues reconnus invalides.

Nous vous avons régulièrement tenus informés des étapes de cette négociation, longue et techniquement ardue.

Pour rappel, le régime de prévoyance de la branche prévoit la revalorisation des rentes d'invalidité, en fonction de la revalorisation du point AGIRC/ARRCO. Or, ce point n'ayant pas été revalorisé entre 2013 et fin 2018, nos collègues invalides voyaient leur pension figée, ne bénéficiant même pas de la maigre revalorisation des RMAG sur la période.

Aussi, la CGT a porté la revendication de créer un fonds spécifique afin de revaloriser les rentes et ainsi permettre à nos collègues frappés par les aléas de la vie de voir leur pension évoluer.

Le fait est que, depuis, le point AGIRC/ARRCO s'est vu revalorisé de 0,6%, puis de 1%, améliorant un petit peu la situation.

Mais cette revalorisation était loin des revalorisations dont ont pu bénéficier les actifs.

En CPPNI le 4 juin dernier, la délégation CGT, forte du mandat élaboré en collectif, a demandé une revalorisation supplémentaire, comme le permet le fonds dédié, à hauteur de 1,8% pour « rattraper » le niveau d'augmentation des RMAG des actifs. Les employeurs avaient un mandat entre 0,7% et 1%.

Fort de travail effectué en collectif et défendant les principes d'entraide au fondement de la mutualité, nous avons obtenu le consensus à 1,5%.

Nos collègues invalides verront donc leur pension revalorisée de 1,5% supplémentaire au 1^{er} juillet !

Pour le moment, cette mesure ne s'appliquera qu'aux invalides indemnisés par Mutex.

Nous continuerons à nous battre pour obtenir que cette mesure soit opposable à tous les employeurs, quel que soit l'assureur choisi, pour qu'aucun de nos collègues ne se voient différemment traité.

Cette avancée, dont la CGT peut s'enorgueillir, n'est qu'une étape et nous comptons bien poursuivre la lutte afin de protéger les plus fragiles d'entre nous.

Par le travail de notre collectif nous avons conquis cette modeste avancée, mais nous gardons à l'esprit ce que disait Ambroise Croizat :

« Ne parlez pas d'acquis sociaux, mais de conquis sociaux, parce que le patronat ne désarme jamais. »

Le collectif mutualité.